

e : SAS MALEVAUT NAUD & ASSOCIES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

12

Adresse de l'entreprise 55 Bd François Arago 79180 CHAURAY

Durée de l'exercice précédent*

12

Numéro SIRET* 33025536500026

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2025		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
ACTIF IMMUEBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de développement*	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial	AH	AI	492 553		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK			
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	30 992 860		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	77 854 64 369		
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW			
	Participations	CS	CT			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	108 845 557 781		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ	127 005	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	59 399 357 949	
		Autres créances (3)	BZ	CA	96 966	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	200 000	
Disponibilités		CF	CG	346 103		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	114 326		
	TOTAL (III)	CJ	CK	59 399 1 242 349		
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	168 245	1 800 130	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS MALEVOUT NAUD & ASSOCIES		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :377 664.....)		DA	377 664	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	48	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	37 766	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	383 835	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	110 412	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	909 725	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ	43 383	
	TOTAL (III)		DR	43 383	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	332	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
	Instruments financiers à terme		DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	206 836	
	Dettes fiscales et sociales		DY	220 923	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	141 170	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	277 761	
TOTAL (IV)		EC	847 022		
Ecart de conversion passif * et différences d'évaluation		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 800 130		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	847 022	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										SAS MALEVAUT NAUD & ASSOCIES										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
										1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
										2				3									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		CZ			D8			D9						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		KD	492 553		KE			KF						
CORPORELLES	Terrains										KG			KH			KI						
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9						KJ			KK			KL					
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1						KM			KN			KO					
		Installations gales, agents*, aménagements des constructions		[Dont Composants		M2						KP			KQ			KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants		M3						KS	31 851		KT			KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV	29 114		KW			KX	4 446				
		Matériel de transport *										KY			KZ			LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	93 610		LC			LD	15 053				
		Emballages récupérables et divers *										LE			LF			LG					
	Immobilisations corporelles en cours										LH			LI			LJ						
	Avances et acomptes										LK			LL			LM						
	TOTAL III										LN	154 575		LO			LP	19 499					
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G			8M			8T					
Autres participations										8U			8V			8W							
Autres titres immobilisés										1P			1R			1S							
Prêts et autres immobilisations financières										1T			1U			1V							
TOTAL IV										LQ			LR			LS							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	647 128		ØH			ØJ	19 499				
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
										par virements de poste à poste				par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
										1				2				3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		IO			LV			LW	492 553		IX			
CORPORELLES	Terrains										IP			LX			LY			LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ								MA			MB			MC					
		Sur sol d'autrui		IR								MD			ME			MF					
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS								MG			MH			MI					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT								MJ			MK	31 851		ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers		IU								MM			MN	33 559		MO					
		Matériel de transport		IV								MP			MQ			MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW								MS			MT	108 664		MU					
		Emballages récupérables et divers *		IX								MV			MW			MX					
	Immobilisations corporelles en cours										MY			MZ			NA			NB			
	Avances et acomptes										NC			ND			NE			NF			
	TOTAL III										IY			NG			NH	174 074		NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ			ØU			M7			ØW		
Autres participations										IØ			ØX			ØY			ØZ				
Autres titres immobilisés										I1			2B			2C			2D				
Prêts et autres immobilisations financières										I2			2E			2F			2G				
TOTAL IV										I3			NJ			NK			2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4			ØK			ØL	666 627		ØM		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS MALEVAUT NAUD & ASSOCIES					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice			Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS MALEVAUT NAUD & ASSOCIES												Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement				CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF		PG		PH					
TOTAL I				RK		RM		RN		RO					
Terrains				PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU					
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	30 346	QA	646	QB		QC	30 992				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	4 170	QE	2 929	QF		QG	7 099				
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	59 237	QM	11 518	QN		QO	70 755				
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT					
TOTAL II				QU	93 752	QV	15 093	QW		QX	108 845				
TOTAL GENERAL (I + II)				ØN	93 752	ØP	15 093	ØQ		ØR	108 845				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP				SR			

Désignation de l'entreprise SAS MALEVAUT NAUD & ASSOCIES										Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	43 375	5W	8	5X		5Y	43 383		
TOTAL II	5Z	43 375	TV	8	TW		TX	43 383			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
		- corporelles	6E		6F		6G		6H		
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T	80 145	6U	13 279	6V	34 025	6W	59 399		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III	7B	80 145	TY	13 279	TZ	34 025	UA	59 399		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	123 520	UB	13 287	UC	34 025	UD	102 782			
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	13 287	UF	34 025						
		UG		UH							
		UJ		UK							
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.									10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SAS MALEVAUT NAUD & ASSOCIES										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	417 348		417 348			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY	400		400			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	14 824		14 824			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	35 147		35 147			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC	30 532		30 532			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	16 063		16 063			
	Charges constatées d'avance				VS	114 326		114 326			
TOTAUX				VT	628 640	VU	628 640	VV			
RENVIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligatoires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG							
	à plus d'1 an à l'origine			VH	332		332				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	206 836		206 836				
Personnel et comptes rattachés				8C	22 946		22 946				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	55 507		55 507				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	20 462		20 462				
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	115 018		115 018				
	Obligations cautionnées			VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	6 990		6 990				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI	14 387		14 387				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	126 783		126 783				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2							
Produits constatés d'avance				8L	277 761		277 761				
TOTAUX				VY	847 022	VZ	847 022				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

Désignation de l' entreprise : SAS MALEVAUT NAUD & ASSO		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2025			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	110 412		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l' IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-I-3° et 212 bis du CGI) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						I7	39 903		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %							I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							ZN		
								WN		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)							WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-I-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		XR		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		WQ	900	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3			
						TOTAL I		WR	226 231	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*							WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT			
Régimes particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)						WU	64 458	
		- imposées au taux de 0 %						WV		
		- imposées au taux de 19 %						WH		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WP		
		- imputées sur les déficits antérieurs						WW		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						XB			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						I6			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						WZ			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XA			
Mesures d' incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *						ZX			
	Majoration d'amortissement*						ZY			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art.44 sexies A)	L5		XD	
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		XF	
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)							XS		
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			XG	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI					
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	64 458	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	161 773	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*						ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *								XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	161 773			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SAS MALEVOUT NAUD & ASSOCIES</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	22 896
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *			ZV	31 633	ZW 21 083
Provisions pour risques et charges *					
PROVISION IDR			8X	43 383	8Y 43 375
			8Z		9A
Provisions pour dépréciation *			9B		9C
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	75 016	YO 64 458
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS MALEVAUT NAUD & ASSOCIES</u>												Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	49 242		Dividendes		ZE	49 000					
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I			ØF	49 242		Report à nouveau		ZG						
							(NB : le total I doit être égal au total II) TOTAL II		ZH	49 242					
RENSEIGNEMENTS DIVERS														Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)						J7		)	YQ	1 577				
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	- Sous-traitance									YT	18 274				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		)	XQ	92 647				
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	7 356				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	240 905				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES	14 397	)	ST	352 968				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD									ZJ	712 151				
	- CFE et CVAE									YW	4 478				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)						ZS		)	9Z	23 367				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD									YX	27 845				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	422 565				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	122 374				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025) *									ØB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%				
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0									ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ								
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social									JQ					
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social									JR					
	Revenu brut social (si le montant est négatif)									JR					
	Revenu brut social (si le montant est positif)									JT	161 773				

Désignation de l'entreprise : SAS MALEVAUT NAUD & ASSOCIES

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

I. Immobilisations *			Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
Prix de vente ⑦				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS MALEVAUT NAUD & ASSOCIES		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter du CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 bis du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : SAS MALEVAUT NAUD & ASSOCIES

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'IS
② Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins values		Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS MALEVAUT NAUD & ASSOCIES				Néant ☒ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

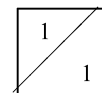
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS MALEVAUT NAUD & ASSOCIES										Néant ☐ *		
Exercice ouvert le :01/01/2025.....				et clos le :31/12/2025.....				Durée en nombre de mois		1 2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :								YP	18			
Dont apprentis								YF	1			
Dont handicapés								YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE												
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	1 998 822			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL				
TOTAL 1								OX	1 998 822			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante								OH	42			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE				
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial								OF				
Variation positive des stocks								OD	11 180			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT				
TOTAL 2								OM	11 222			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats								ON	32 237			
Variation négative des stocks								OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances								OR	586 298			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	40 736			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante								OY				
TOTAL 3								OJ	659 271			
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)								OG	1 350 773			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.								SA	1 350 773			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD												
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX			Effectifs au sens de la CVAE *		EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX								
Période de référence				GY			/			/		
Date de cessation				HR			/			/		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

N° SIRET

3 3 0 2 5 5 3 6 5 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS MALEVAUT NAUD & ASSOCIES

ADRESSE (voie)

55 Bd François Arago

CODE POSTAL

79180

VILLE

CHAURAY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	23604
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	23604

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET : 33025536500026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS MALEVAUT NAUD & ASSOCIES

ADRESSE (voie) 55 Bd François Arago

CODE POSTAL 79180

VILLE CHAURAY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

STE D'EXPERTISE COMPTABLE MALEVAUT NAUD ET ASSOCIES
Société par actions simplifiée
Au capital de 377 664 euros
Siège social : 55 boulevard François Aragon, 79180 CHAURAY
330 255 365 RCS NIORT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six,
Le trente juin,
A 10 heures,

La Société MNA, Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros, ayant son siège social 55 BD FRANCOIS ARAGO, 79180 CHAURAY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 824 691 521 RCS NIORT, représentée par Madame Florence VIOLLEAU, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société STE D'EXPERTISE COMPTABLE MALEVAUT NAUD ET ASSOCIES,

En présence de Monsieur Sébastien BOERLEN, Président non associé de la Société,

Étant précisé que la société CDC, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Sébastien BOERLEN, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés à l'Associée Unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Associée Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 110 412 euros de la manière suivante :

Affectation :

- A titre de dividendes pour 110 400 euros
Soit 4,68 € par action

- Le solde au compte « **Autres réserves** », soit 12 euros
Ledit compte se trouve porté à 254 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 110 400 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate que les sommes distribuées à titre de dividendes sur les trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	49 000 €	0 €	49 000 €
N-2	35 000 €	0 €	35 000 €
N-3	/	/	/

TROISIÈME DÉCISION

Les mandats de la société CDC, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ATLANTIQUE, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un

Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Associée Unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société MNA
Florence VIOLLEAU, Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' shape with a horizontal line crossing it, followed by a period.